

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2334**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à M. Vincent Moineau - Avenant collectif de transfert de marchés à la société Atelier Vincent Moineau

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011**Décision n° B-2011-2334**

objet : **Marchés communautaires attribués à M. Vincent Moineau - Avenant collectif de transfert de marchés à la société Atelier Vincent Moineau**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article selon l'article 1.12.

Monsieur Vincent Moineau a constitué une société à responsabilité limitée à associé unique, dénommée Atelier Vincent Moineau, par acte sous seing privé du 21 décembre 2010. Ainsi, il fait apport de l'entreprise individuelle Vincent Moineau (488 158 510) et de son activité libérale d'architecte paysagiste à la société Atelier Vincent Moineau immatriculée le 28 janvier 2011 au Registre du commerce et sociétés (RCS) du greffe du Tribunal de commerce de Lyon.

La société Atelier Vincent Moineau dont le siège social se situe 10, rue Terraille à Lyon 1er, est inscrite sous le numéro RCS Lyon 529 916 868 - code NAF : 7111Z.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Atelier Vincent Moineau à se substituer ainsi à Monsieur Vincent Moineau dans les marchés communautaires dont il est co-traitant, à compter de la date de notification de l'avenant.

2 marchés passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

- Marché géré par la direction de l'eau :

. 08334510 : Prestations d'études relatives au ruissellement et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine - lot n° 4 ;

- Marché géré par la délégation générale au développement urbain :

. 10465610 : Loupe d'Albigny Couzon - étude de cadrage urbain.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2 122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert des marchés communautaires attribués à monsieur Vincent Moineau au profit de la société Atelier Vincent Moineau.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.